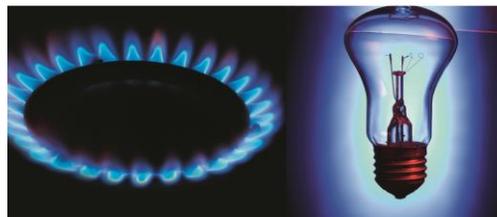


# Syndicat Départemental d'Énergies et d'Environnement de la Gironde

Acteur de la transition énergétique



Créé le **8 Novembre 1937**, le SDEEG exerce sa compétence principale dans l'organisation du **service public de distribution d'électricité et de gaz**.

Il intervient en qualité **d'autorité concédante** pour le compte des communes ayant concédé leurs réseaux à **ENEDIS, GRDF et REGAZ**.

*Le SDEEG c'est :*

- **535 communes de la Gironde adhérentes**
- **280 communes en autorité concédante électrique** (dont 49 en régime urbain) qui concerne plus de 790 000 habitants
- **180 communes en autorité concédante gaz**
- **un conseil syndical** de 735 délégués
- **un Bureau** de 52 membres (dont 14 Vice-présidents)
- **14 commissions** de travail
- **61 agents** techniques et administratifs.

Il est présidé par **Xavier Pintat**, maire de Soulac-sur-Mer et président de la **FNCCR** (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

# Les Compétences



**Electrification**

- Renforcement
- Extension
- Enfouissement
- Sécurisation
- Contrôle de concession



**Gaz**

- Contrôle de concession
- Analyse des dossiers d'investissement
- Organisation des délégations de service public



**Eclairage Public**

- Travaux
- Entretien/Exploitation



**Transition Energétique**

- Efficacité Energétique
- Certificats d'Economies d'Energies
- Energies Renouvelables
- Achat d'Energies
- Planification énergétique
- Mobilité



**Foncier**

- Rédaction d'actes en la forme administrative (AFA)



**Urbanisme**

- Instruction
- Conseil



**DECI**

- Travaux
- Entretien



## Planification énergétique

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)  
Offre Urba Energie Climat



## Efficacité énergétique

Conseil en Energie Partagé / Econome de Flux  
Diagnostics, Etudes, AMO, MOE, Analyse thermique et de confort...  
Exploitation et maintenance des installations thermiques



## Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Plateforme de collecte et de valorisation des travaux d'économies d'énergie



## Achat Energies

Electricité et Gaz Naturel



## Energies Renouvelables (EnR)

Etudes, AMO, MOE...  
Travaux : Régie EnR / SEM Gironde Energies



## Mobilité

IRVE : Travaux/Entretien/Exploitation  
Achat groupé de Véhicules Electriques et Gaz Naturel

# Transition Energétique, Articulation de l'Offre

## Actions Territoriales

Planification  
Energétique  
- PCAET  
- Offre Urba

Achat  
d'Energies

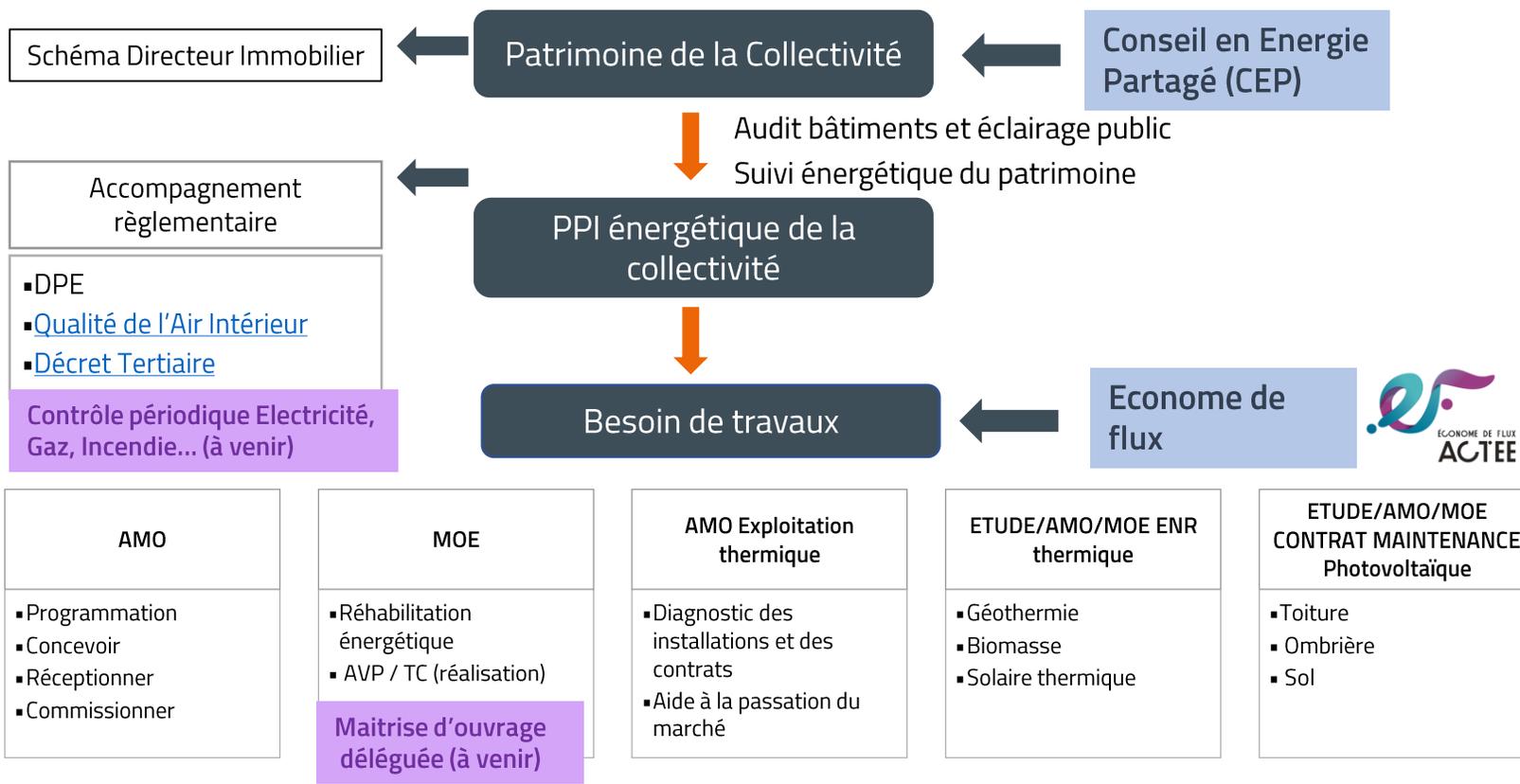
Exploit./Maint.  
des Inst. Therm.

Mobilité  
- IRVE  
- Achat Véhicules  
Elec et Gaz

Groupements Régionaux

## Dispositifs financiers

## Bouquet de services



CEE : Plateforme de collecte et de valorisation

ACTEE

CDT EnR Thermique

SEM Gironde Energies

## Adhésions

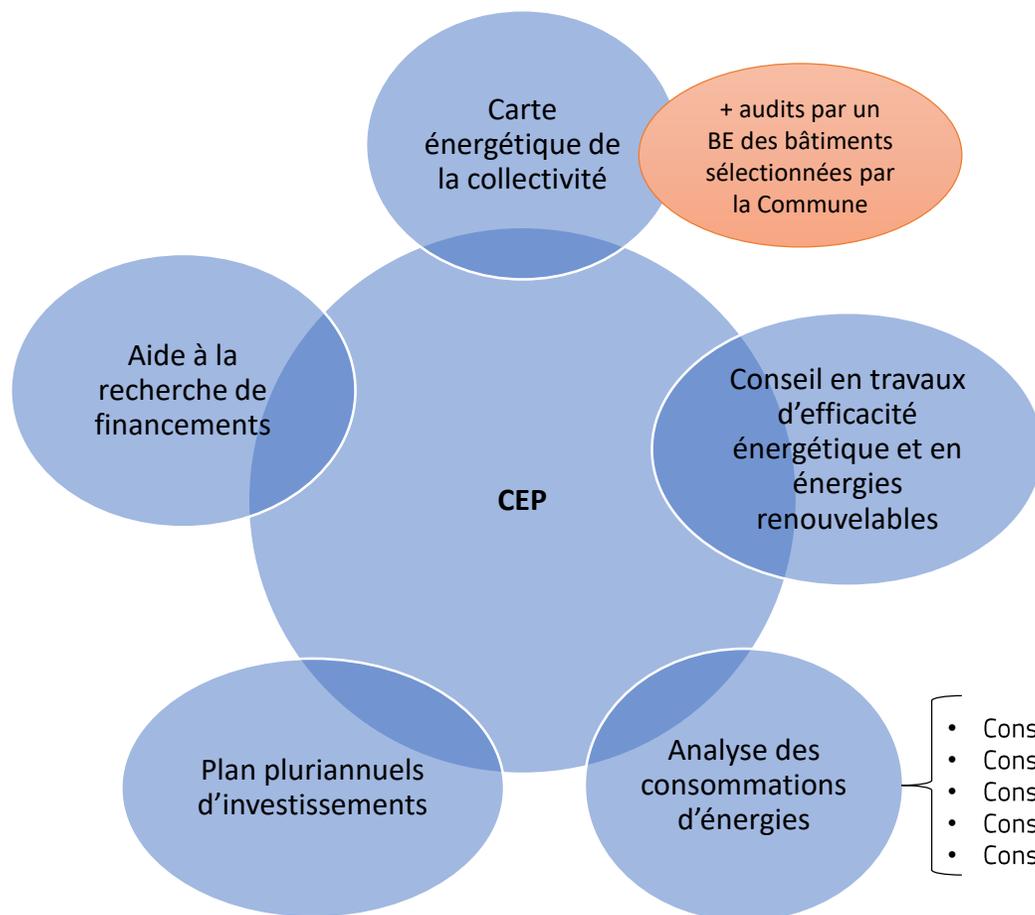
Convention ECOBAT

Convention Prestations de services

Groupement de Commandes

## Dispositif ECOBAT

Accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités sur 5 ans



## Les avantages pour la collectivités

- ✓ Un référent technique unique, réactif et compétent en matière d'économie d'énergie
- ✓ Un suivi personnalisé et adapté à chaque territoire via un logiciel de suivi mis à jour par le SDEEG et consultable pour les collectivités
- ✓ Des bilans annuels pour suivre l'évolution de la politique énergétique mise en place
- ✓ Une réponse adaptée aux obligations du Décret Tertiaire : Année de référence, inscription sur OPERAT...

Permet d'identifier d'éventuelles dérives  
+ proposer un plan d'actions d'améliorations

## Dispositif ECOBAT

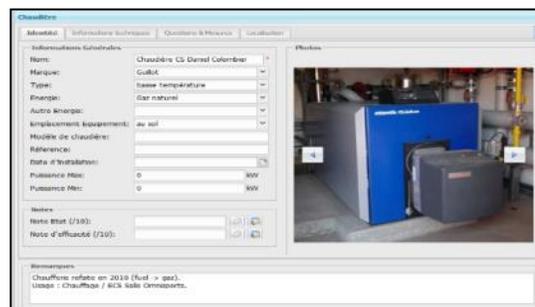
Accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités sur 5 ans

## Un logiciel de suivi énergétique et patrimonial

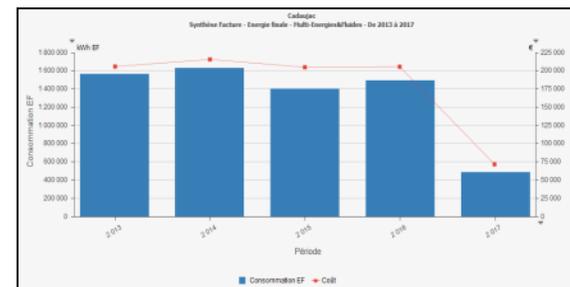
Accès via internet



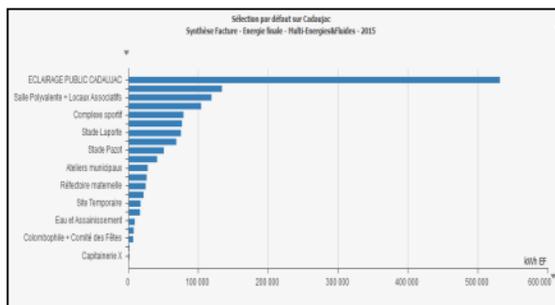
Suivi et mise à jour du patrimoine



Évolution des consommations d'énergies



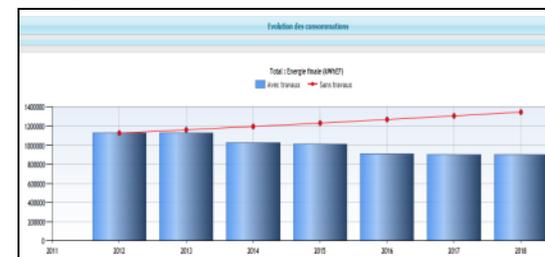
Classement des sites



Suivi du PPI

	Total	2013	2014	2015
Budget pluriannuel	282,76 k€	7,12 k€	60,74 k€	16,94 k€
Investissement réels	2,00 k€	0,00 k€	2,00 k€	0,00 k€
Reste	280,76 k€	7,12 k€	58,74 k€	16,94 k€
Investir sans VAC	-1,00 k€			
Autre le bilan	99,94 k€			
Autres investissements	1,00 k€			
Programme long terme	418,20 k€			
Produit de recyclage				
Charger d'une manière performante	1,01 k€			
Remplacer les sources d'éclairage à incandescence	1,12 k€			
Installer une VAC avec torçage	1,00 k€			
	-1,00 k€			

Projection sur les consommations



Un **Schéma Directeur Immobilier (SDI)** constitue en un diagnostic de l'état du patrimoine, de son occupation et de son coût.

Il a pour objet **d'offrir une vision des opérations** (conservation en l'état, ventes, rénovations, changement d'usages, démolitions... et pourquoi pas achats) **à effectuer sur le patrimoine de la ville** afin d'améliorer sa qualité et qu'il soit en adéquation avec les besoins souhaités par les élus et services.

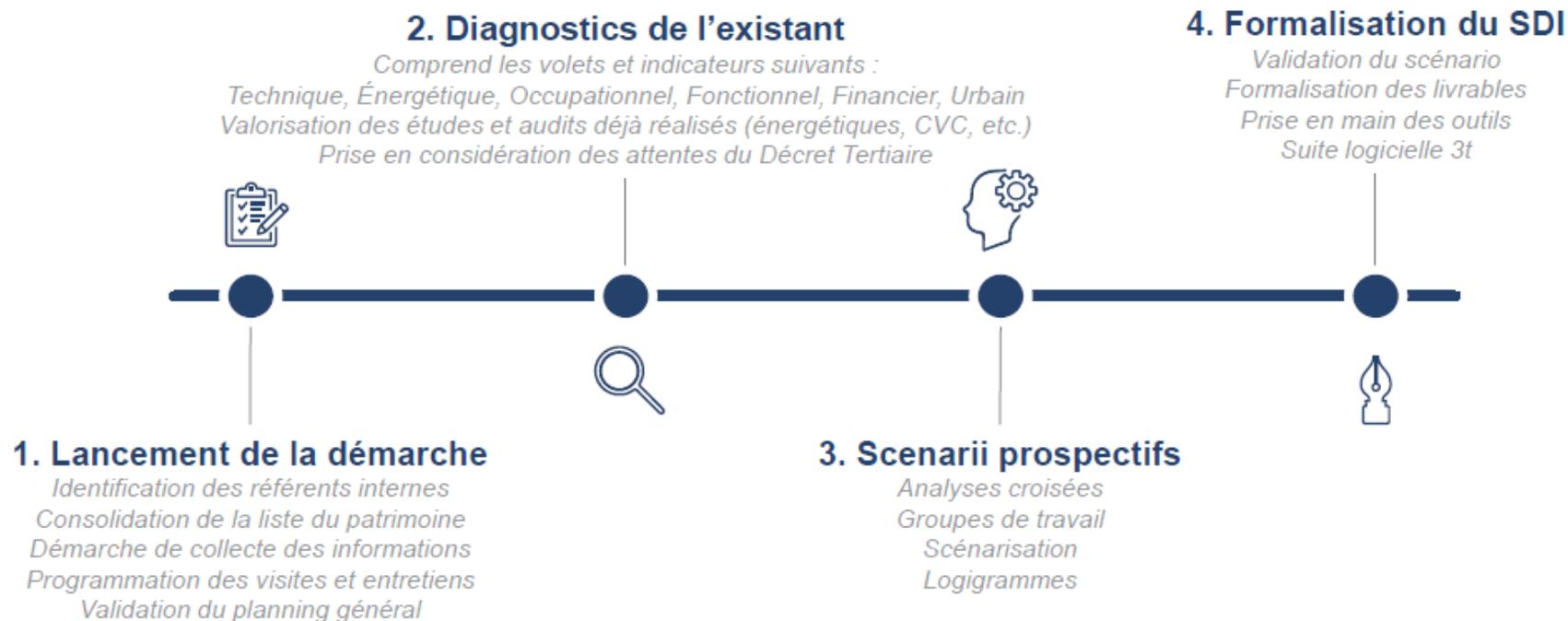
Ce classement du patrimoine permettra à la collectivité :

- Une optimisation des surfaces;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une programmation de rénovation.

Le SDI est un véritable outil de rationalisation des espaces bâti et non bâti.

**Feuille de route sur les moyens et longs termes  
de la stratégie patrimoniale globale et du programme d'investissements**

## Phasage du Schéma Directeur Immobilier (SDI)



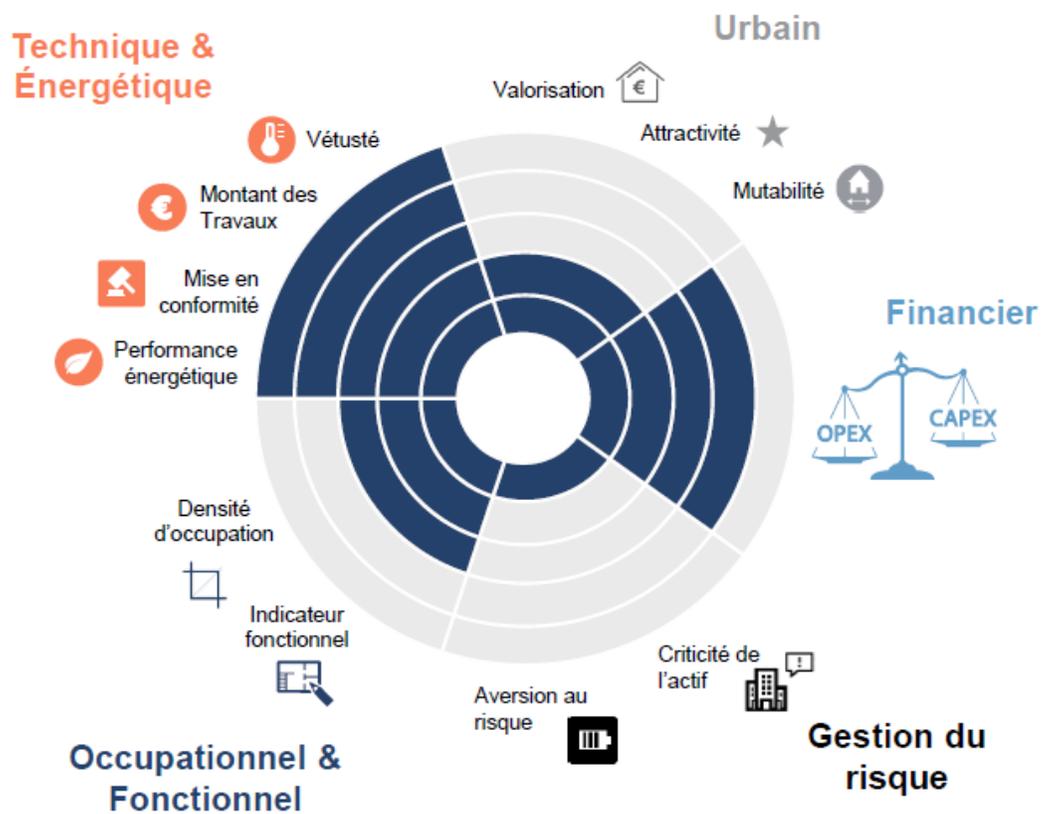
2 choix pour la caractérisation du patrimoine :

- **Audit technique complet**
- **Audit technique simplifié**

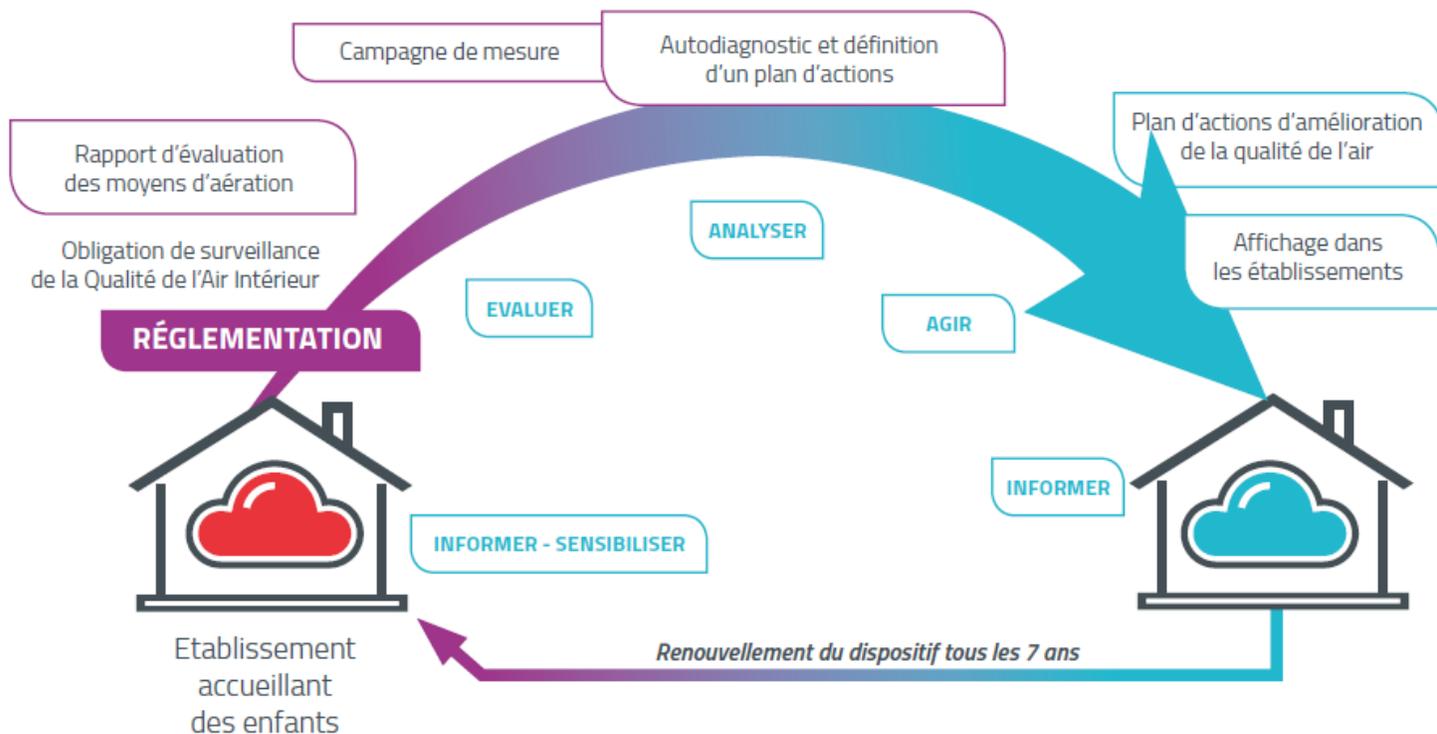
La finesse du grain des audits déterminera la fiabilité de la base donnée de travail

# Schéma Directeur Immobilier

## DIAGNOSTICS DE L'EXISTANT : SYNTHÈSE MULTICRITÈRE



## L'accompagnement du SDEEG :



## Les Échéances :

- ✓ **1<sup>er</sup> Janvier 2018** : pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et primaires.
- ✓ **1<sup>er</sup> Janvier 2020** : pour les accueils de loisirs et les établissements du second degré (collèges et lycées).
- ✓ **1<sup>er</sup> Janvier 2023** : pour les autres établissements.

## La réglementation :

Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 modifié par le décret 2015-1926 du 30 décembre 2015 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectués au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public.

## Les avantages pour la collectivité :

- ✓ Un appui technique et réglementaire dans le cadre de la mise en œuvre de la mission.
- ✓ Un prestataire qualifié et agréé pour ces études.

## Qu'est-ce que le Décret Tertiaire ?

Promulguée fin 2018, la loi ELAN a inscrit, au Code de la construction et de l'habitation, une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Le **décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019** vient fixer les conditions d'application de cette mesure. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Quelles sont les obligations à respecter et à quelles échéances ?

Sept 2022	□ Consommation de référence à définir
Sept 2026	□ Dossier technique à réaliser par bâtiment (étude énergétique) □ Plan de rénovation énergétique
2030	□ 40% d'économies d'énergies à réaliser au minimum / année de référence
2040	□ 50% d'économies d'énergies à réaliser au minimum / année de référence
2050	□ 60% d'économies d'énergies à réaliser au minimum / année de référence

\* OPERAT : Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire. Cet Observatoire contrôlera l'avancée des objectifs d'économies d'énergie à réaliser.

## Qui est concerné ?

Toute collectivité, ayant un bâtiment, ou partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments d'une même unité foncière **supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>**, a l'obligation de respecter ce Décret dont la 1<sup>ère</sup> échéance est en 2022 !

## L'accompagnement du SDEEG :

1. Accompagnement à la définition de l'année de référence et transmission des données sur OPERAT\*
2. Elaboration du Dossier Technique (audit énergétique + plan de travaux + transmission OPERAT\*)
3. Suivi des consommations annuelles d'énergie et transmission des données sur la plateforme OPERAT\*

## Les avantages pour la collectivité :

- ✓ Une équipe dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments
- ✓ Un soutien technique aux travaux : Maîtrise d'Œuvre réhabilitation, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Etablissement d'un Contrat de Performance Energétique
- ✓ Une aide à l'ingénierie financière : recherche de subventions, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie, ACTEE, intracting...

# Achat d'Énergies, Groupement Régional

Soucieux d'accompagner les collectivités de Gironde dans la fin des tarifs règlementés de vente, le SDEEG a constitué un **groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz naturel** ouvert à tout organisme d'utilité public, en associant les syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine.

En mutualisant les achats d'énergies, l'objectif poursuivi est d'obtenir des prix attractifs mais surtout d'apporter une expertise poussée pour adapter au mieux les offres des fournisseurs aux besoins des collectivités adhérentes.

## Les Chiffres :



2 800 membres dont 750 en Gironde  
70 000 Points de livraison Electricité



5 500 Points de livraison Gaz Naturel  
1,6 TWh d'Énergies achetés

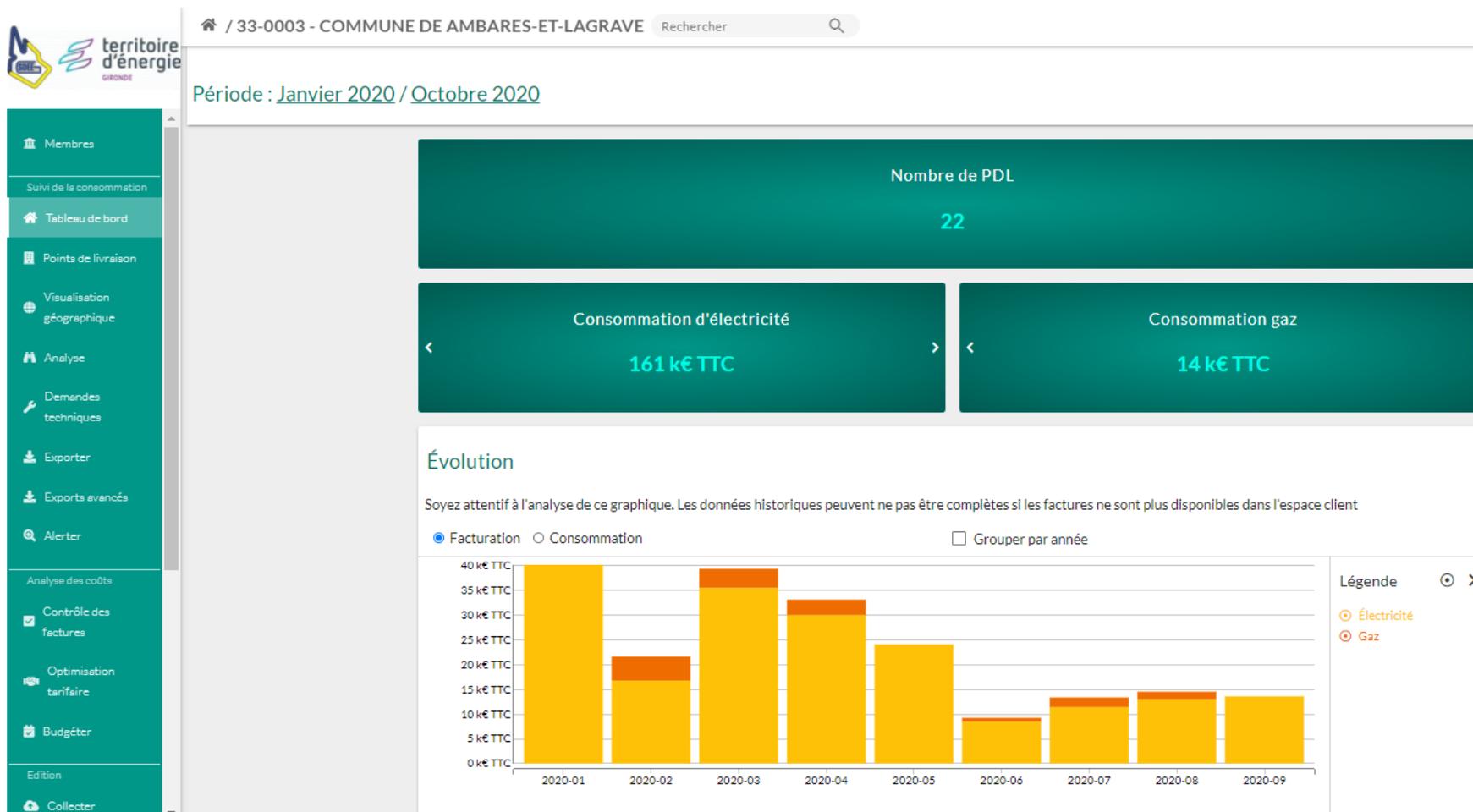
## Les avantages pour la collectivité :

- ✓ Une expertise reconnue et une stratégie d'achat efficiente
- ✓ Sécuriser la procédure de consultation
- ✓ Massifier les achats
- ✓ Mutualiser les coûts
- ✓ Susciter la concurrence et bénéficier de tarifs compétitifs
- ✓ Bénéficier de services de qualité

Mise à disposition d'une SOLUTION INFORMATIQUE DE MANAGEMENT ENERGETIQUE (SIME) gratuite ayant pour objectif :

- ✓ Suivi et analyse des consommations et des dépenses énergétiques
- ✓ Regroupement de l'ensemble des espaces clients des fournisseurs titulaires dans un seul outil
- ✓ Conservation de l'historique des données quelque soit les fournisseurs titulaires
- ✓ Contrôle automatique des factures
- ✓ Gestion simplifiée des contrats d'énergies (rattachement, détachement, optimisation, évolution tarifaire)

## SOLUTION INFORMATIQUE DE MANAGEMENT ÉNERGETIQUE



Le PCAET est un document cadre de la politique énergétique et climatique à l'échelle de l'intercommunalité. Il a pour objectif **de mener le territoire vers un aménagement durable et peu émetteur de gaz à effets de serre** en prenant en compte ces spécificités socio-économiques, énergétiques et environnementales.

## Les échéances réglementaire :

EPCI à fiscalité propre	Echéance
EPCI de plus de 50 000 habitants	Avant le 31/12/2016
EPCI de plus de 20 000 habitants	Avant le 31/12/2018
EPCI de moins de 20 000 habitants	Démarche volontaire

## L'accompagnement du SDEEG :

- ✓ Lancement du projet
- ✓ Etudes et Diagnostics
- ✓ Définition de la stratégie territoriale
- ✓ Programme d'actions
- ✓ Suivi et Evaluation
- ✓ Evaluation environnementale stratégique
- ✓ Animation « Post-PCAET »

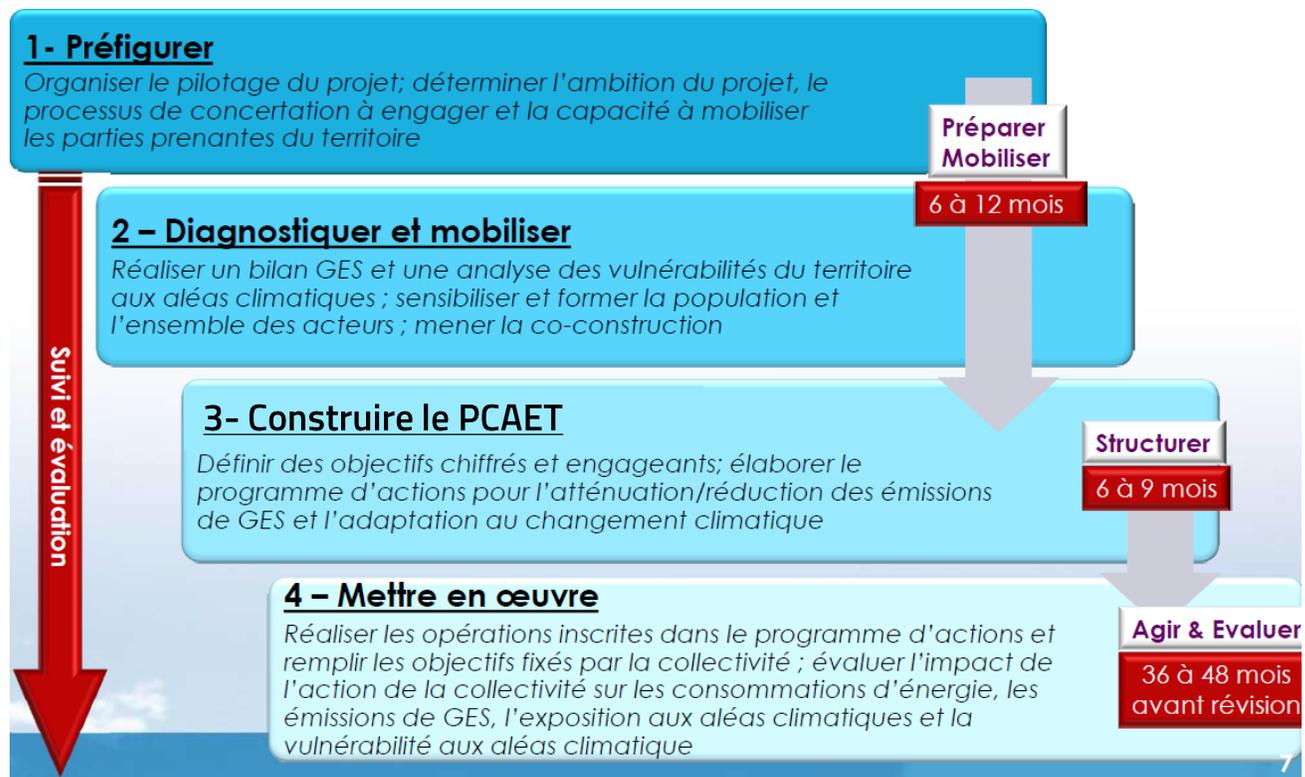
## Les axes d'actions étudiés :

- ✓ L'adaptation au changement climatique
- ✓ La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ La sobriété énergétique
- ✓ La qualité de l'air
- ✓ Le développement des énergies renouvelables
- ✓ Le développement d'une mobilité faiblement carbonée
- ✓ Le développement de l'autonomie du territoire

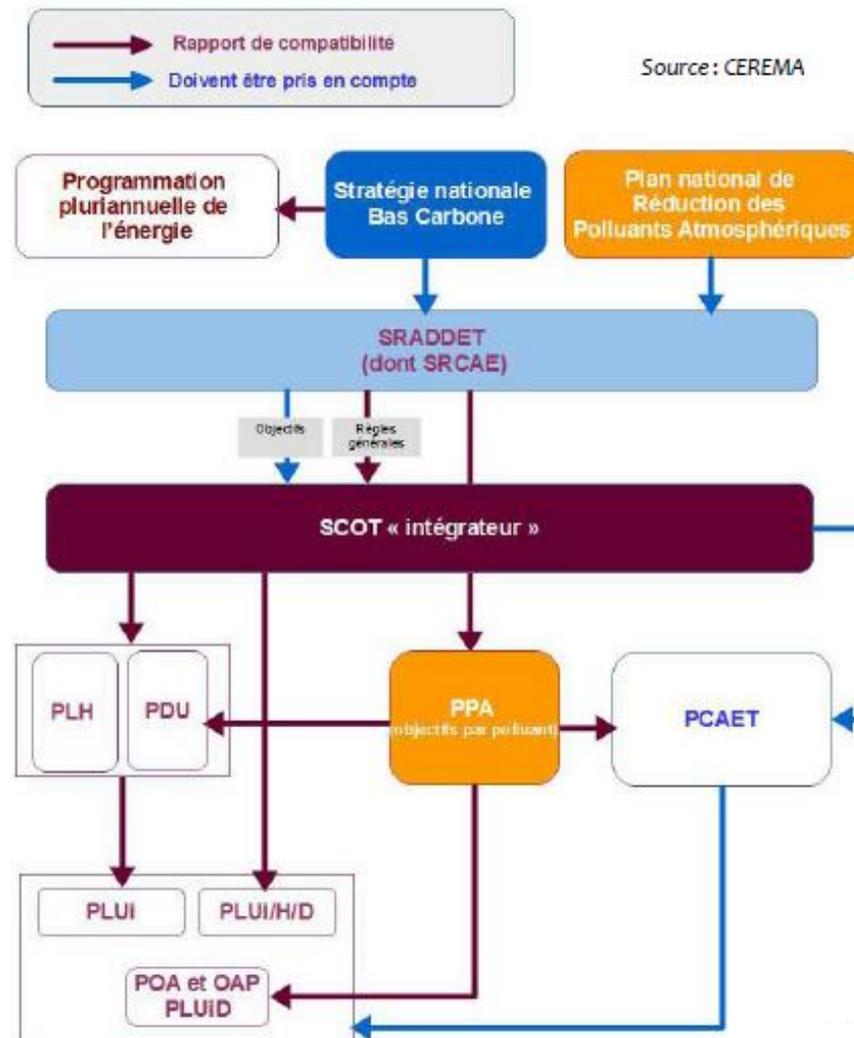
## Les avantages pour la collectivité :

- ✓ L'intégration à un réseau Départemental et Régional de travail sur les questions du dérèglement climatique
- ✓ Assistance administrative : exonération des procédures de mise en concurrence en utilisant les marchés du SDEEG
- ✓ Des tarifs départementaux négociés
- ✓ Un accompagnement global de la démarche
- ✓ Soutien financier de 20%

## Les étapes du PCAET :



## Hiérarchie des normes de la planification Energie Climat



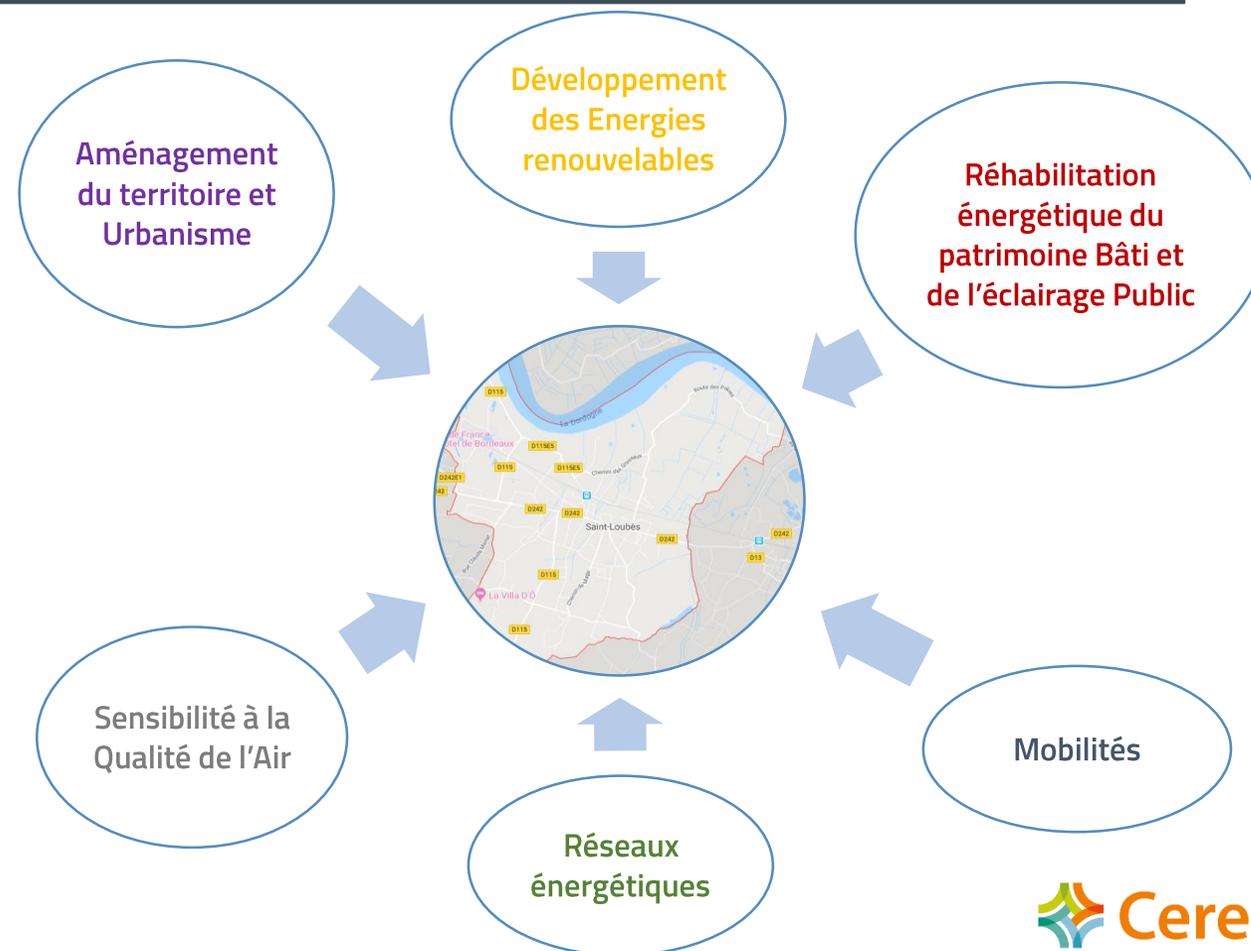
## Intégrer les enjeux Energie Climat à la planification territoriale des Collectivités

### L'accompagnement du SDEEG :

- ✓ Formation et sensibilisation « Enjeux Climat Energie et Urbanisme ».
- ✓ Diagnostic Climat Energie des documents d'Urbanisme existants avec le logiciel Clim'URBA (CEREMA).
- ✓ Définition de la Stratégie Territoriale d'Urbanisme Climat Energie.
- ✓ Accompagnement à la révision des documents d'Urbanisme.
- ✓ Diagnostic Clim'URBA Climat Energie des documents d'Urbanisme révisés.
- ✓ Aide à l'instruction des ADS (autorisations du droit des sols) issues des documents d'Urbanisme révisés.
- ✓ Elaboration d'un Plan d'actions Commune Climat Air Energie Territorial.

### Les avantages pour la collectivité :

- ✓ Un appui technique aux enjeux Climat Energie des Territoires.
- ✓ Un accompagnement à la montée en puissance des PLU(i) tout en intégrant les actions PCAET.
- ✓ L'utilisation d'un outil d'aide à la décision Clim'URBA développé par CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).



# Groupement d'exploitation des installations thermiques

## Objectifs :

Répondre à une obligation réglementaire d'entretien des installations thermiques, de climatisation et de ventilation

Réduire et maîtriser les consommations d'énergie inhérentes

Par le biais d'outils de suivi et/ou contractuels

Optimisation des installations

Accompagner les collectifs dans la définition du besoin via l'expertise des ingénieurs des syndicats et via une AMO

Rendre attractif le territoire aux exploitants afin de bénéficier de meilleure tarification et de prestations de qualité tout en pouvant conserver les entreprises locales via de la sous-traitance

Mais aussi :

- Optimiser la procédure et alléger les tâches administratives
- Aide à la définition des travaux de rénovation des installations
- Accompagner pour la substitution d'énergies des systèmes de chauffage fonctionnant au fioul ou gaz
- Simplifier l'accès à des contrats d'optimisation énergétique
- Mettre à disposition des outils de suivi et de formation à destination des personnels communaux pour la gestion énergétique de leur installation thermique (suivi du contrat, suivi des consommations, CEP ...)
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie
- **Amener les collectivités à une réflexion énergétique globale sur leur patrimoine**

# Groupement d'exploitation des installations thermiques

## Prestations :

### P1 : La fourniture et la gestion de l'énergie

- Le prestataire est en charge de la fourniture d'énergie (achat direct de l'énergie par le prestataire ou en tiers payeurs)
- Une partie des montants est refacturée à la MOA à l'euro euro sur la base des factures du fournisseur d'énergie du prestataire
- Possibilité d'une mise en place d'une **clause de performance énergétique** (intéressement aux économies d'énergie)

### P2 : L'entretien et la maintenance du matériel

- Entretien annuel, maintenance et dépannage, remplacement de pièces à hauteur de 100€HT
- Réalisation de contrôles réglementaires
- Incitation aux économies d'énergie, possibilité d'une mise en place d'une **clause de performance énergétique**
- Obligation de résultats (continuité de service, confort, optimisation énergétique)
- Garantie de bon fonctionnement / Maintenance préventive

### P3 : La garantie totale et renouvellement des équipements

- Couvre le remplacement des matériels vétustes et les dommages d'usure.
- Assure la réparation ou le remplacement pour maintenir les installations en état de fonctionner.
- Pas de supplément en cas d'intervention lourde, sauf en cas d'amélioration du système, où sa contribution peut être légitimement sollicitée. Remplacement des pièces à l'identiques.

## Options travaux :

- Travaux pouvant être demandés à l'exploitant à n'importe quel moment que ceux-ci soient de nature à rendre conforme les installations, à assurer leur fonctionnement ou à assurer la baisse des consommations énergétiques.

# Groupement d'exploitation des installations thermiques

## Les chiffres



**79 collectivités** réparties sur 5 lots sur 4 départements dont 48 collectivités sur 2 lots en Gironde

**796 sites intégrés** dont 526 en Gironde

**Près de 1500 installations** sur l'ensemble du marché dont environ 550 auditées par un bureau d'étude

Sur la durée du Marché de 5 ans, cela représente un marché global de :

- **1 M€ HT pour la fourniture d'énergie** (P1 – partie molécule exclusivement)
- **2,9 M€ HT pour la prestation P2** (P2 – partie Entretien et la maintenance du matériel)
- **1,15 M€ HT pour la prestation P3** (renouvellement de matériel et garantie totale)

## Un réseau d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

Depuis 2014, le SDEEG œuvre au déploiement d'un réseau IRVE qui compte aujourd'hui 166 bornes (soit 324 points de charge) réparties sur le territoire girondin



**Borne accélérée 22 kW**  
20 min = 50 km d'autonomie (Zoé)  
1h = 50 km d'autonomie (autres)



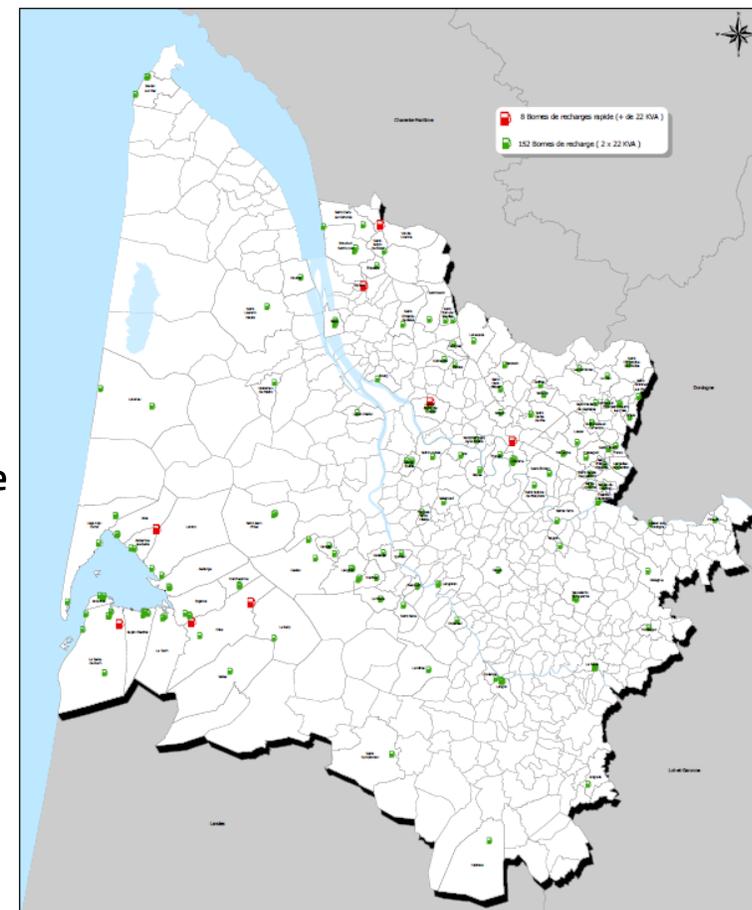
**Borne rapide 24 kW**  
20 min = 50 km d'autonomie  
(toutes marques de voiture)



**Borne rapide 50 kW avec batterie**  
10 min = 50 km d'autonomie  
(toutes marques de voiture)

### Critères d'implantation :

- Suivant maillage existant de borne et schéma directeur
- Parking sur le domaine public de la Commune accessible 24h/24 et 7j/7
- Proximité du réseau électrique
- Bornes rapide 24 kW : Présence d'activités commerciales à proximité immédiate



## Un réseau d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

### Protocole de déploiement :

- 1 Transfert de compétence IRVE
- 2 Signature de la convention d'occupation du sol
- 3 Signature du devis SDEEG
- 4 Lancement des démarches de travaux

### Prix des bornes (fourniture et pose) :

- Borne rapide 24 kW : 25 000 euros

### Modèle économique :

- Aide au travaux de 20% à 100 % suivant :
  - l'adéquation au schéma directeur
  - le régime électrique de la Commune
- Frais d'exploitation, de maintenance et de supervision:
  - Participation de max 500 € / an par la commune
  - Dépenses au delà prise en charge par le SDEEG

### Nouvelle offre :

Pose de bornes sur le domaine privé des collectivités par maîtrise d'ouvrage déléguée

## Un réseau d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

### Comment se charger :

#### Connexion à un réseau régional : MOBiVE

Par abonnement : Via un badge  
18 € TTC/an

<https://www.mobive.fr/>

Sans abonnement :  
Via l'application smartphone



L'interopérabilité est totale avec les bornes disposées sur le territoire national et les différents opérateurs

### Grille tarifaire : au 01/06/2022

Point de recharge Normale		
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MOBiVE	Usager à l'acte
0-5 kW	0,022 € TTC/min	0,033 € TTC/min
5-15 kW	0,044 € TTC/min	0,066 € TTC/min
>15kW	0,066 € TTC/min	0,099 € TTC/min

Point de recharge Normale	
	Usager en itinérance
Tout point de recharge normale	0,099 € TTC/min

Point de recharge Rapide		
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MOBiVE	Usager à l'acte
0-25 kW	0,090 € TTC/min	0,135 € TTC/min
25-40 kW	0,168 € TTC/min	0,252 € TTC/min
40-75 kW	0,213 € TTC/min	0,319 € TTC/min
>75kW	0,448 € TTC/min	0,672 € TTC/min

Point de recharge Rapide	
Tranches de puissance	Usager en itinérance
Point de recharge rapide ne pouvant pas délivrer plus de 25 kW	0,135 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 25 kW et 40kW	0,252 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 40 kW et 75 kW	0,319 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance supérieure à 75 kW	0,672 € TTC/min

### + d'avantages pour les abonnés Mobive:

- 50 % de réduction de 23h à 6h sur les bornes normales (22 kW)
- Coût charge plafonné à 30 € /charge

## La Plateforme du SDEEG

Valoriser financièrement certains travaux d'économies d'énergie engagés par les collectivités



### Les avantages pour la collectivité :

- ✓ Bénéficier de conseils et d'accompagnement d'experts en amont des travaux pour identifier les opérations éligibles
- ✓ S'alléger et sécuriser la partie administrative du dispositif
- ✓ Regrouper les actions pour atteindre le seuil d'économie nécessaire au dépôt de dossier de demande de CEE
- ✓ Profiter d'une valorisation financière optimale des opérations, aux meilleurs prix du marché, en complément des économies d'énergie découlant des travaux

## La Plateforme du SDEEG

Valoriser financièrement certains travaux d'économies d'énergie engagés par les collectivités

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2021, le SDEEG est signataire de la Charte « Coupe de Pouce Chauffage pour les bâtiment tertiaires ».

A ce titre, nous pouvons apporter une bonification (x2, x3 ou x4) des CEE pour le remplacement d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au charbon, au fioul ou au gaz autres qu'à condensation par :

- Une chaudière collective à haute performance énergétique
- Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau
- Un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération
- Une pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau
- Une pompe à chaleur gaz de de type air/eau ou eau/eau
- Une chaudière collective biomasse

**Tout devis devra être accepté et signé entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 décembre 2021 avec achèvement des travaux au plus tard le 31 décembre 2022**



*L'objectif du programme ACTEE est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets à la maille interdépartementale et permettant ainsi de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.*



**Le SDEEG est lauréat de 4 appels à manifestation d'intérêt en partenariat avec les syndicats d'énergies des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques**

**Ces AMI ont permis les financements suivants :**

- Ressources Humaines : économies de flux
- Outils de diagnostic et de suivi : transmission sur OPERAT...
- Etudes Techniques: audits énergétiques orientés Décret Tertiaire, Diagnostics des installations thermiques
- Maîtrise d'œuvre bâtiment
- AMO CPE, Commissionnement, Marché d'Exploitation des installations thermiques
- Schéma Directeur Immobilier

# Contrat de Développement Territorial EnR thermiques

**Porteurs :** Département de la Gironde et ses partenaires : SDEEG (partenaire technique) & ALEC/ SIPHEM (animateurs)

**Financeurs :** ADEME / Région Nouvelle Aquitaine

**Installations thermiques concernées :** Biomasse – Géothermie – Solaire thermique - Récupération de chaleur fatale



50 % de subvention pour les études de faisabilité et la Maitrise d'Œuvre  
Jusqu'à 60% du surcout d'une installations ENR thermique par rapport à une  
solution de référence (chaudière gaz, électricité...)

## La Démarche :

1. Inscription sur la plateforme du Département :  
<https://enquetes33.gironde.fr/enquetes33/index.php/465419?newtest=Y&lang=fr>
2. Note d'opportunité gratuite réalisée par un animateur territorial (ALEC ou SIPHEM)
3. Etude de faisabilité – via une prestation de services du SDEEG
4. MOE – via une prestation de services du SDEEG

## SEM Gironde Energies

Un outil de développement et de financement des Energies Renouvelables sur les Territoires Girondins

### 5 RAISONS

QUI ONT CONDUIT À LA CRÉATION DE LA SEM GIRONDE ENERGIES



Disposer d'un outil de développement souple et réactif



Équilibrer le développement des EnR sur l'ensemble du territoire girondin et notamment en zone rurale



Fédérer les collectivités, les acteurs privés et les citoyens dans des projets structurants du territoire



Mobiliser des capitaux privés pour investir dans des projets d'envergure maîtrisés par les collectivités



Créer de nouvelles recettes financières pour le territoire, en développant des projets performants sur le plan économique

### PROJETS FINANCÉS

PAR LA SEM GIRONDE ENERGIES



**SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE** - Toitures, ombrières ou au sol. Une vigilance est apportée au choix des implantations et de l'intégration dans le paysage (pas de terrain agricole, ni de défrichement,...)



**MÉTHANISATION** - Participation à des projets de méthaniseurs agricoles collectifs



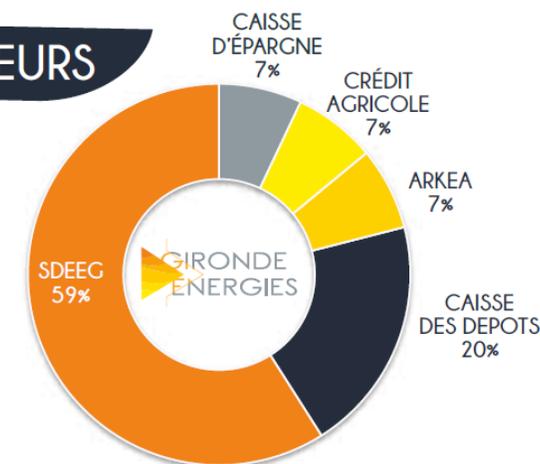
**BIOGNV** - Stations de distribution de biométhane pour participer à la conversion des flottes notamment industrielles du territoire



Ou tout autre projet de **SOLAIRE THERMIQUE**, d'**HYDROÉLECTRICITÉ**, de **GÉOTHERMIE**, d'**HYDROGÈNE**...

### LES ACTEURS

CAPITAL



Sensibilisation



Etude



Développement



Financement

2 MILLIONS €  
de capital social

10 MILLIONS €  
à investir dans les  
EnR en Gironde

UN POTENTIEL  
DE 12 MW  
à répartir sur tout  
le territoire girondin

# SEM Gironde Energies

Un outil de développement et de financement des Energies Renouvelables sur les Territoires Girondins



## Démarche pour un projet photovoltaïque :

### 0- Pré-qualification du projet :

- 0.1 Compatibilité avec les documents d'urbanisme (PLU...)
- 0.2 Recevabilité de la toiture ou du parking

### 1- Etude de pré faisabilité

- 1.1 Etude du productible (et des profils de consommations pour l'autoconsommation)
- 1.2 Pré-chiffrage des investissements (raccordement, installations et équipements connexes)
- 1.3 Etablissement du Business modèle

**Si projet viable : Signature d'une Convention d'Occupation Temporaire**

### 2- Développement du projet :

- 2.1 Etude de raccordement, de structure (bâtiments existants) et de sol (ombrière)
- 2.2 Finalisation du business modèle
- 2.4 Autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)
- 2.5 Demande de raccordement

### 3- Construction et Exploitation

## Exemple de réalisations photovoltaïques



Parc photovoltaïque à Naujac Sur Mer



Toiture sur groupe scolaire à Castelnau Médoc



Ombrière sur parking à Capian



Toiture du groupe scolaire de Belin Beliet

➤ **Convention « ECOBAT » : Conseil en Energie Partagé**

1. Définition du périmètre de bâtiments et identification des sites les plus énergivores à auditer (si nécessaire) afin d'établir le coût annuel de l'adhésion :

0,12 €/habitant + XX euros/bâtiment à auditer

2. Délibération et signature de la convention d'accompagnement pour l'efficacité énergétique.
3. Lancement de la prestation par le SDEEG

➤ **Convention de prestations de services**

1. Délibération et signature de la convention de prestations de service pour la transition énergétique.  
Pas de coût direct d'adhésion au Service Energie.
2. A la survenance des besoins, demande d'un devis au SDEEG.
3. Validation du devis par la Collectivité
4. Lancement de la prestation par le SDEEG

➤ **Groupement de commandes :**

1. Délibération et signature de la convention constitutive du groupement de commandes régionale.  
Pas de coût direct d'adhésion au groupement de commandes.
2. A chaque lancement d'une démarche et suivant l'intérêt de la collectivité, signature d'une fiche de candidature et de pièces annexes pour valider l'engagement de la collectivité.
3. Lancement du marché groupé et exécution de celui-ci par la collectivité

# Merci de votre attention

## Service Transition Energétique

[service.energies@sdeeg33.fr](mailto:service.energies@sdeeg33.fr)

05.56.16.13.21